

Communauté
D'AGGLOMERATION
PAYS BASQUE
EUSKAL
HIRIGUNE
Elkargoa



PLAN LOCAL D'URBANISME DE LARRESSORE

PIECE 2 : PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

ARTELIA REGION SUD-OUEST
AGENCE DE PAU

Hélioparc
2 Avenue Pierre Angot
64053 PAU CEDEX 9
Tel. : +33 (0)5 59 84 23 50
Fax : +33 (0)5 59 84 30 24

COMMUNE DE LARRESSORE

SOMMAIRE

PREAMBULE	1
AXE 1. ORGANISER LE DEVELOPPEMENT URBAIN DE LARRESSORE DE FAÇON DURABLE ET COHERENTE	2
1.1. UNE DEMOGRAPHIE DYNAMIQUE ET UN DEVELOPPEMENT RAISONNE ET DIVERSIFIE	2
1.2. PRESERVER ET AFFIRMER L'IDENTITE DU BOURG	3
1.3. PRENDRE EN COMPTE LES CONTRAINTES DU TERRITOIRE DANS LES CHOIX DE DEVELOPPEMENT URBAIN	4
AXE 2. POURSUIVRE ET ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISTIQUE ET AGRICOLE DE LARRESSORE	5
2.1. SOUTENIR LES ENTREPRISES EXISTANTES ET STRUCTURER L'ACCUEIL DE NOUVELLES ENTREPRISES	5
2.2. SOUTENIR L'ACTIVITE TOURISTIQUE	5
2.3. MAINTENIR ET DEVELOPPER L'ACTIVITE AGRICOLE	5
AXE 3. PRESERVER LE CADRE PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL DE LARRESSORE	6
3.1. PRESERVER ET METTRE EN VALEUR LES CONTINUITES ECOLOGIQUES	6
3.2. FAVORISER L'INTEGRATION DE LA TRAME URBAINE DANS LE PAYSAGE DE LARRESSORE	6

PREAMBULE

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) définit les orientations du projet d'urbanisme et d'aménagement retenues par les élus. Il expose ainsi un projet politique à court et moyen terme, répondant aux besoins et enjeux identifiés sur le territoire communal et aux outils mobilisables par la collectivité. Il constitue le cadre de référence et de cohérence pour les différentes actions d'aménagement que les élus engagent sur leur territoire.

L'article L151-5 du code de l'urbanisme énonce les objectifs assignables au PADD :

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »

AXE 1. ORGANISER LE DEVELOPPEMENT URBAIN DE LARRESSORE DE FAÇON DURABLE ET COHERENTE

1.1. UNE DEMOGRAPHIE DYNAMIQUE ET UN DEVELOPPEMENT RAISONNE ET DIVERSIFIE

La commune de Larressore a connu un pic démographique ces dernières années, lié à l'émergence d'importantes opérations d'aménagement d'ensemble à destination d'habitat (maisons individuelles, habitat collectif, etc.). Pour les dix années à venir, les élus souhaitent légèrement modérer le développement, tout en maintenant une dynamique démographique forte mais limitant la consommation d'espace. L'objectif est d'accueillir 360 à 400 habitants supplémentaires en dix ans.

Objectifs démographiques de la commune de Larressore sur dix ans	
360 à 400 habitants supplémentaires environ	
Répartition du potentiel de développement	
Nombre de logements envisagé : environ 200 logements (y compris le desserrement des ménages)	
Potentiel en densification, opérations de renouvellement urbain et mobilisation de la vacance : 30 à 40 logements environ	
Potentiel en extension urbaine : 160 à 170 logements environ	
Objectif chiffré de modération de consommation d'espace	
<i>Consommation observée sur les dix dernières années :</i> Environ 15 logements/ha	<i>Consommation projetée dans le PLU :</i> Environ 17 à 20 logements/ha

Ce scénario de développement est réfléchi en cohérence avec l'orientation du SCoT en matière de production maximale de logements à l'échelle du territoire Errobi (315 logements/an) et en matière de modération de consommation d'espace (consommation maximale de 0.4% de la surface artificialisée en urbain mixte pour une augmentation moyenne de 1% de la population).

L'objectif des élus est également de répondre aux multiples parcours résidentiels des habitants. Cela se traduit par des formes urbaines variées et adaptées au besoin de chacun, aussi bien au regard de la densité (individuel, individuel groupé, collectif, etc.) qu'au regard de la typologie d'habitat (accession à la propriété, locatif, social, etc.).

1.2. PRESERVER ET AFFIRMER L'IDENTITE DU BOURG

Le développement urbain de Larressore vise à préserver et affirmer l'identité du bourg. Les objectifs principaux sont les suivants :

- Affirmer l'identité du bourg historique autour de la mairie, de l'église et du séminaire.
- Favoriser la construction en épaisseur et le comblement des dents creuses à l'intérieur de l'enveloppe urbaine existante, notamment afin d'optimiser la desserte des réseaux et de favoriser le développement des réseaux de communication numérique et des réseaux d'énergie.
- Favoriser le développement des services et des commerces en centre-bourg, en accompagnant le développement des principales polarités.
- Mettre en valeur les entrées de bourg principales.
- Valoriser et renforcer les équipements existants (équipements petite enfance et enfance, culturels, de loisirs) en intégrant la zone d'équipements et de loisirs au tissu urbain existant.
- Maintenir le niveau de services proportionnellement aux besoins des habitants. L'accueil de population nouvelle sera phasé dans le temps et dans l'espace au regard de la capacité d'investissement de la commune en matière d'équipements de desserte (assainissement, gestion des eaux pluviales, AEP, voirie, etc.).
- Améliorer et développer les cheminements doux à l'intérieur du bourg, notamment entre les différentes polarités identifiées (Plaza, Séminaire, Inthalatzia).

Préserver et affirmer l'identité du bourg

PORTUITA : améliorer les liaisons vers les bourgs et renforcer sa présence depuis la route d'Espelette

ENTRÉE NORD : souligner le seuil de l'entrée, en lien avec la présence du château et des maisons d'Halzougaraya

LE TALUS DE TERRASSE, une structure linéaire à replacer dans le paysage

SEQUENCE DE LIAISON

LA PLACE : déterminer ses limites en lien avec les implantations du bâti et anticiper son évolution

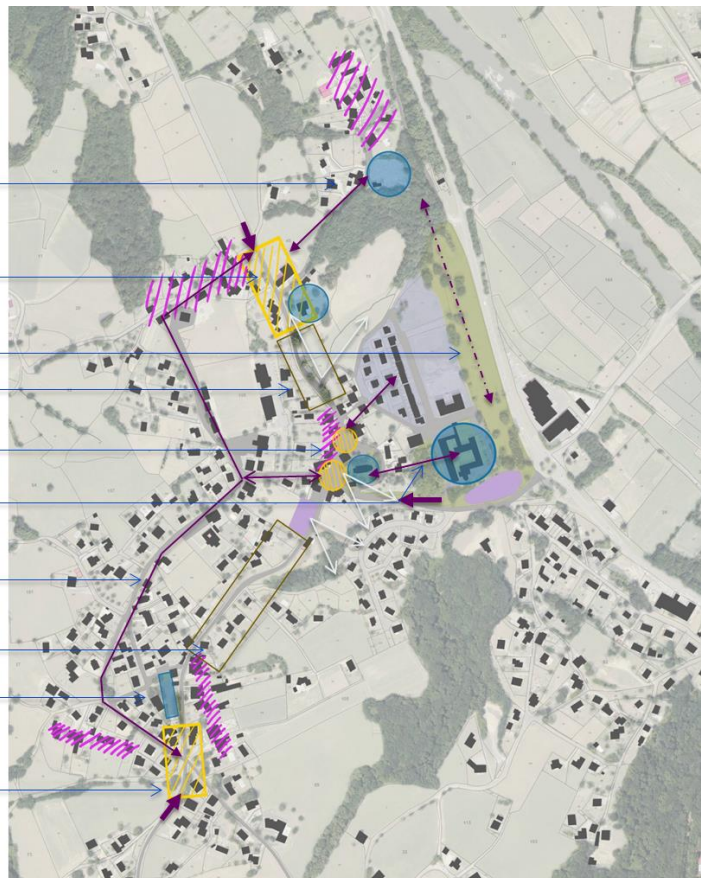
LES ESPACES DU SEMINAIRE : retrouver une liaison orientée par la topographie et renforcer sa position de rotule entre le bourg et le quartier Herri Ondo

INTHALATZIA OUEST : conserver les ambiances actuelles, en améliorant les fonctionnalités (stationnement)

SEQUENCE DE LIAISON

LE FRONTON : conserver les ambiances actuelles

ENTRÉE SUD : souligner le seuil de l'entrée, en lien avec la présence du fronton et des maisons d'Inthalatzia



1.3. PRENDRE EN COMPTE LES CONTRAINTES DU TERRITOIRE DANS LES CHOIX DE DEVELOPPEMENT URBAIN

Le développement urbain s'articulera en cohérence avec les contraintes du territoire :

- Prise en compte du risque inondation.
- Respect des critères de sécurité le long des axes principaux de déplacement.
- Intégration du relief dans les opérations d'aménagement.

AXE 2. POURSUIVRE ET ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISTIQUE ET AGRICOLE DE LARRESSORE

2.1. SOUTENIR LES ENTREPRISES EXISTANTES ET STRUCTURER L'ACCUEIL DE NOUVELLES ENTREPRISES

En cohérence avec le développement économique du bassin d'emploi, les élus souhaitent soutenir les entreprises existantes et structurer l'accueil de nouvelles entreprises.

Cela se traduit par le confortement des zones d'activités situées le long de la RD932 et de la zone d'activités Pelen Borda.

Cela se traduit également par une multifonctionnalité des zones d'habitat en autorisant les activités compatibles avec l'habitat au sein des zones urbanisées.

Le développement économique vise une modération de la consommation d'espace, en cohérence avec les orientations du SCoT.

2.2. SOUTENIR L'ACTIVITE TOURISTIQUE

Le soutien de l'activité touristique se traduit notamment par le développement du tourisme rural (chambres d'hôtes, accueil à la ferme, artisanat) sur l'ensemble du territoire. L'hébergement touristique comme les chambres d'hôtes et les gîtes pourra être autorisé, sous certaines conditions, dans le bâti existant.

2.3. MAINTENIR ET DEVELOPPER L'ACTIVITE AGRICOLE

L'ensemble des exploitations agricoles et des espaces cultivés sont identifiés et hiérarchisés dans le PLU afin de les préserver et de gérer l'interface entre espaces agricoles et espaces urbains.

La limitation de la consommation d'espace (axe 1) permet, par ailleurs, de préserver les espaces agricoles et d'éviter les conflits d'usage entre espaces urbains et agricoles, notamment dans la mosaïque agricole identifiée au Nord et au Sud du territoire.

La diversification de l'activité agricole sera favorisée en encourageant le développement de l'hébergement touristique (gîtes, chambres d'hôtes), notamment en pouvant autoriser ce type d'hébergement dans le bâti existant.

AXE 3. PRESERVER LE CADRE PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL DE LARRESSORE

3.1. PRESERVER ET METTRE EN VALEUR LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

L'objectif est de préserver, voire de remettre en état, les espaces naturels et forestiers remarquables (ZNIEFF, Natura 2000) ainsi que les espaces naturels dits « ordinaires » (haies, bois, bosquets) qui forment la trame verte et bleue du territoire (continuités écologiques).

Les objectifs sont les suivants :

- Prendre en compte et préserver, dans les choix d'urbanisation, les principaux réservoirs et corridors écologiques liés au réseau hydrographique de la Nive.
- Assurer ou restaurer les principales continuités écologiques entre les différents espaces boisés du territoire.
- Adapter la capacité des réseaux au développement projeté (station d'épuration, caractéristiques du sol), afin de limiter l'impact du développement urbain sur le milieu récepteur (cours d'eau et milieux associés).

3.2. FAVORISER L'INTEGRATION DE LA TRAME URBAINE DANS LE PAYSAGE DE LARRESSORE

Le développement urbain de Larressore se traduit également par une meilleure intégration de la trame urbaine dans le paysage de la commune. Les objectifs sont les suivants :

- Maintenir les coupures d'urbanisation identifiées (bourg/quartier Halzougaraya, bourg/quartier Loketa).
- Valoriser les zones de transition entre les espaces agricoles et les espaces urbains.
- Favoriser l'insertion paysagère de nouveaux bâtiments, en prenant en compte la végétation existante, la topographie, la forme urbaine environnante, le respect des caractéristiques architecturales basques, etc.
- Protéger les abords des éléments remarquables du patrimoine (domaine Saint-Martin, séminaire, église, petit patrimoine).
- Mettre en valeur les entrées de bourg.

